

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 17

Absents : 9

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 3

Votants : 20

- dont « pour » : 20

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt et un janvier deux mille vingt-deux se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine (*arrivée à la question n°3*), REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme ALLEMANDI Florence *ayant donné pouvoir à M. ORTUNO Miguel*, Mme BANCILLON-BOE Fabienne, M. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, M. OLIVERO Albert et M. CAPEL Denis *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2022/06

OBJET : REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE LA MAISON DE LA VALLEE ET DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA DETR 2022 ET AUPRES DE L'ADEME ET DE LA REGION SUD DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT l'ancienneté du système de chauffage actuel (2 chaudières de 60 kW raccordées au réseau de gaz de ville et datant de l'année 2000) et la difficulté d'assurer sa maintenance par manque de pièces ;

CONSIDERANT les premiers travaux de rénovation du bâtiment entrepris fin 2021 (isolation des combles et du plancher bas de la villa) ;

CONSIDERANT :

- La réglementation qui, compte tenu des émissions de gaz à effet de serre et de particules fines inhérentes au carburant et à la technologie, interdira en 2022 l'installation de chaudières au gaz dans les projets de logements individuels neufs ;
- L'implication de la CCVUSP dans une politique énergie-climat engagée et ambitieuse ;
- Le travail en cours sur la « Charte forestière », dont l'un des objectifs est d'« impulser sur le territoire une dynamique forte autour de la construction bois et du bois-énergie » ;
- L'exemplarité et la cohérence que se doit d'avoir la CCVUSP vis-à-vis de ses politiques ;

CONSIDERANT l'opportunité de financer la nouvelle installation de chauffage dans le cadre :

- Du Contrat de Développement des Energies renouvelables Thermiques porté par le SDE04 et donnant droit à des financements de l'ADEME et de la Région SUD PACA ;
- De la DETR 2022 ;

VU le coût d'une telle installation, évalué à **108 171,85 € HT** (démantèlement du système de chauffage actuel ; fourniture, pose et raccordement d'une chaudière à granulés ; gros œuvre lié à la construction d'un silo de stockage des granulés) ;

Sur proposition du Vice-Président en charge de l'Environnement et de l'Energie,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le projet de remplacement du système de chauffage actuel par une chaudière à granulés.
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires susceptibles de soutenir le projet.
- **AUTORISE** notamment la Présidente à présenter ce dossier au titre de la DETR 2022 et dans le cadre du Contrat de Développement des Energies renouvelables Thermiques.

- DIT que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Pourcentage de participation	Montant sollicité
ADEME (COTER)	27,66 %	29 921,00 €
DETR 2022	22,34 %	24 164,92 €
Région SUD (COTER)	30 %	32 451,56 €
Autofinancement CCVUSP	20 %	21 634,37 €
Coût d'objectif HT	100%	108 171,85 €

- DIT que les crédits nécessaires seront prévus en investissement au budget principal de la CCVUSP 2022, chapitre 21.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT

